

SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

Membres en exercice : 44

Membres présents : 27

Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Rapporteur : Pascal DELTEIL

Délibération n° 2026-22

L'an Deux Mille vingt-six, le **Mardi 29 septembre à 18 H 30**,

les membres du COMITE SYNDICAL du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois se sont réunis au nombre de 27 à Issigeac, Maison des services, salle multi-activités, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 22/09/2026.

Présidence de séance : Monsieur Pascal DELTEIL

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Marie-Thérèse COLORADO, Alexandra BARTHAZ, Roseline HELLE, Anne FOURNIER, Dominique ARMAND, Eléonore BAGES, Véronique DUBEAU-VALADE, Nadia CHAFIK (remplace Georges BASSI), Carole ALARY (remplace Laurent PEREA), Laurine LASSALLE (remplace Hervé GROS), Messieurs Pascal DELTEIL, Christian SAUBADU, François DUHANT (remplace Raphaëlle LAFAYE), Christophe ROUSSEAU, Jean-Pierre FAURE, Christian SAUVANET, Stéphane REBEYROL, Emilio SARRAT, Hervé DELAGE, Jean Jacques LAGENE BRE, Lionel SIMONET, Antoine LAFOSCADE, Maxime RAYNAUD, Charles CAÏRA (remplace Jean François FRUTTERO), Eloi COMPOINT, André COUSY (remplace Bruno MONTI), Vincent GRECO.

ABSENTS EXCUSES : Madame Raphaëlle LAFAYE, Messieurs Alain CASTANG, Georges BASSI, Pascal LIABASTE, Philippe GREGOIRE, Laurent PEREA, Bruno MONTI, Ludovic PAPON, Fabrice DUPPI, Hervé GROS, Jean-Roland GUY, Cédric LOUGRAT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean Jacques LAGENE BRE.

INSTALLATION DES COMMISSIONS DE LA MISE EN ŒUVRE : APPROFONDIR LES ORIENTATIONS DU SCOT

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT du Bergeracois, quatre commissions syndicales pourront être instituées pour poursuivre les échanges ayant présidé à son approbation. Ces commissions associeront les élus du SyCoTeB, les élus du territoire ainsi que les partenaires institutionnels et les professionnels en fonction de l'ordre du jour. Elles constitueront notamment un espace d'information et de communication sur des retours d'expériences réalisées sur le territoire bergeracois ou au-delà.

La Présidence de ces commissions est assurée par les Vice-Présidents délégués.

Chaque commission s'attachera à travailler, à identifier les priorités parmi les orientations du SCoT mais aussi les modalités de mise en œuvre concrète notamment dans le cadre des projets de mandature des EPCI et des communes.

Commission Désenclavement et lisibilité économique (Vice-Président Laurent PEREA)

Optimiser la desserte interurbaine (infrastructures ferroviaires et routières, aéroport)

Recomposer le foncier économique par la densification et l'identification de parcs dédiés

Organiser le développement économique et restructurer l'offre commerciale

Développer la production et la transformation localement (secteurs industriel, agricole, forestier et artisanal)

Structurer le secteur touristique

Commission Patrimoine naturel et agricole (Vice-Président Hervé DELAGE)

Valoriser les paysages et les panoramas les plus remarquables du territoire du SCoT

Valoriser et préserver les Trames Vertes et Bleues (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) qui composent les paysages à caractère naturel

Valoriser le terroir agricole (viticulture, polyculture, maraîchage, arboriculture, élevage...)

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026

Date de réception de l'AR: 01/10/2026

024-200027134-DE_027_2026-DE

A G E D I

Commission Habitat, Déplacements et Services (Vice-Présidente Alexandra BARTHAZ)

Diversifier les formes urbaines pour créer des quartiers d'habitat et d'affaires agréables à vivre, économes en foncier

Organiser des déplacements alternatifs à la voiture individuelle et prévoir un développement urbain adapté aux mobilités « de proximité »

Offrir tant aux habitants qu'aux entreprises des équipements et des services adaptés

Commission Stratégie Urbaine et Développement Durable (Vice-Président Christian SAUVANET)

Programmer le développement urbain (selon trois échelles emboîtées et interdépendantes les unes des autres : le pôle urbain, les polarités de proximité, les communes rurales)

Economiser les espaces agricoles, forestiers et naturels, protéger la ressource sol

Protéger la ressource en eau

Contribuer à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique

Réduire la production déchets et valoriser ceux qui peuvent l'être (plus-value environnementale, sociale et économique)

Limiter les risques et les nuisances incombant au développement urbain.

« **Approfondir les orientations du SCoT** » : cela signifie poursuivre la réflexion sur certaines orientations du SCoT afin de pouvoir les décliner de manière efficace sur le territoire et les rendre opérationnelles.

Les thématiques de travail abordées seront variées. Elles porteront par exemple sur la résorption de la vacance, les outils de maîtrise du foncier, l'urbanisme commercial, les mobilités ou encore sur le renforcement de la trame verte et bleue.

Les cycles de réunions favoriseront une dynamique globale et les échanges interterritoriaux. Ils devront permettre d'alimenter le travail des élus du SyCoTeB et des intercommunalités.

Conformément au règlement intérieur du syndicat, les commissions seront composées au minimum de trois délégués par EPCI. Les élus du territoire pourront être associés à leurs travaux, ainsi que toute personne en raison de sa technicité, de sa spécialité ou de son intérêt pour la thématique concernée.

PROPOSITION : Les délégués syndicaux sont invités à se prononcer sur cette proposition.

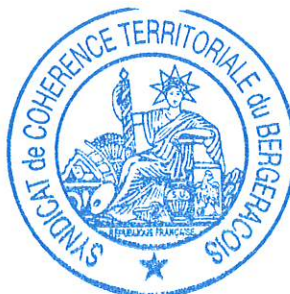
Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée adopte cette proposition.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, à Issigeac ce 29 septembre 2026

*Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Sous-préfecture, le 01/10/2026
et de la publication, le 07/10/2026*

Pour extrait conforme,
Le Président,

Pascal DELTEIL



Le secrétaire de séance,

Jean Jacques LAGENEBRE

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026

Date de réception de l'AR: 01/10/2026

024-200027134-DE_027_2026-DE

A G E D I